

VILLAGE DE POINTE-VERTE
PROCÈS VERBAL
RÉUNION ORDINAIRE

Date : le 24 novembre 2014
Heure : 19 h
Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

M. le maire par intérim, John Kowtaluk, appelle la réunion à l'ordre à 19h.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- John Kowtaluk - Maire adjoint
- Alvine Haché – conseillère
- Michel Haché – conseiller
- Marc Arseneau - conseiller

M. le maire par intérim, John Kowtaluk, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 106-14 **Proposée par : Alvine Haché**
Appuyée de : Marc Arseneau

Que le point 16 soit repoussé à une réunion ultérieure et que l'ordre du jour soit adoptée telle que modifiée.

Pour : 3
Contre : 0

RÉSOLUTION
ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

a) **Aucun**

5. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

a) Réunion du 29 septembre 2014

Résolution 107-14 **Proposée par : Michel Haché**
Appuyée de : Marc Arseneau

Que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

Pour : 3
Contre : 0

RÉSOLUTION
ADOPTÉE

6. Urbanisme

A) **Résolution du conseil visant à entamer le processus d'amendement au Plan RURAL EN VERTU DE L'ARTICLE 27.2**

Résolution 108-14 **Proposée par : Alvine Haché**
Appuyée de : Marc Arseneau

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a l'intention d'adopter des modifications à son Plan Rural, étant l'Arrêté No 59-01-2011 intitulé "Arrêté adoptant le Plan Rural du Village de Pointe-Verte" en vue de permettre l'affectation et l'usage de terrain comme suit :

Changer le zonage de Zones R2-1 à Zones R2-2 afin de permettre une ferme d'agrément (hobby farm) sur la propriété appartenant à Gary Gallant, située au 498 rue Principale à Pointe-Verte et portant le numéro d'identification NID 20253670. Le plan rural est également amendé afin de définir ce qu'est une ferme d'agrément, d'édicter des normes d'aménagement relatives aux fermes d'agrément et de définir un nouveau type de zone résidentielle de type R2-2 dans laquelle les fermes d'agrément sont permises. Le plan rural est également amendé afin de définir des normes d'aménagement pour permettre les poulaillers urbains et les ruchers d'abeilles à l'intérieur de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention d'adopter ledit amendement au Plan Rural par voie d'un arrêté municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 66 de la Loi sur l'Urbanisme prescrit que le Conseil doit demander par écrit l'avis du comité consultatif régional en

matière d'urbanisme de la Commission de services régionaux Chaleur préalablement à l'adoption d'un arrêté modifiant un plan rural; et

CONSIDÉRANT QUE l'article 68 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté;

IL EST RÉSOLU QUE

- a) Le Conseil prenne les mesures nécessaires en vue d'adopter ledit Arrêté de modification au Plan Rural dès après consultation auprès du Comité consultatif régional en matière d'urbanisme de la CSR Chaleur;
- b) Soit rédigé un arrêté portant adoption dudit amendement au plan rural;
- c) Le Secrétaire Municipal se charge, au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier les avis publics prescrit par l'article 68 de la Loi sur l'Urbanisme dans le journal indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique;
- d) Une étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 26 janvier 2015 en la Salle du Conseil de Pointe-Verte, N.B. à 19h00 heures;
- e) L'examen des objections écrites s'échelonne jusqu'au 9 février 2015 inclusivement, soit 14 jours suivant la date de l'audience publique;
- f) Le Secrétaire Municipal demande par écrit au Comité consultatif régional en matière d'urbanisme de la CSR Chaleur de donner son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le Plan Rural dans les trente (30) jours de la demande.

Pour : 3
Contre : 0

RÉSOLUTION
ADOPTÉE

b) Résolution – Ordonnance

Résolution 109-14 **Proposée par : Alvine Haché**
Appuyée de : Michel Haché

Que la municipalité mandate un avocat et entreprenne des démarches légales afin de faire respecter l'ordonnance émise à M. Paul-Émile Jean.

Pour : 3
Contre : 0

RÉSOLUTION
ADOPTÉE

7. Affaires découlant du procès-verbal

- a) Stop de la rue du Parc Ouest
- b) Chaises et tables du Parc Atlas
- c) Vacance au conseil
- d) Don de 50\$ aux cadets

8. Rapport du maire et approbation de dépense

a) Approbation

Résolution 110-14 **Proposée par : Marc Arseneau**
Appuyée de : Alvine Haché

Que le rapport du maire ainsi que ses dépenses soient acceptés tels que présentés.

Pour : 3
Contre : 0

RÉSOLUTION
ADOPTÉE

9. Rapports financiers

- a) Village de Pointe-Verte
- b) Parc Atlas
- c) Égouts sanitaires
- d) Comité des loisirs
- e) Visa Desjardins

Résolution 111-14 **Proposée par : Michel Haché**
Appuyée de : Alvine Haché

Que l'état des recettes et déboursés ainsi que les factures payées du fonds général de fonctionnement, du fonds des égouts, du Parc Atlas, du comité des loisirs ainsi que le rapport Visa au 30 septembre et au 31 octobre 2014 soient acceptés tels que présentés.

Pour : 3
Contre : 0

RÉSOLUTION
ADOPTÉE

10. Finance – Autre

a) Résolution – Transfert au Parc Atlas

Résolution 112-14 **Proposée par : Marc Arseneau**
Appuyée de : Michel Haché

Que le poste budgétaire – Transfert au Parc Atlas soit majoré de 31 000\$

Pour : 3
Contre : 0

RÉSOLUTION
ADOPTÉE

11. Hygiène

a) Aucun

12. Parc Atlas et Tourisme

a) Aucun

13. Travaux Public et Transport

a) Résolution – Politique de fossés et ponceaux

Résolution 113-14 **Proposée par : Michel Haché**
Appuyée de : Alvine Haché

Que la politique de fossés et ponceaux soit acceptée avec les modifications proposées.

Pour : 3
Contre : 0

RÉSOLUTION
ADOPTÉE

14. Personnel

Point discuté à huis clos selon l'article 10.2(4) de la loi sur les municipalités en raison des renseignements personnels impliqués.

a) Résolution – Surtemps

Résolution 114-14	Proposée par : Marc Arseneau
	Appuyée de : Alvine Haché
Qu'une somme de 1802\$ soit versée au directeur général afin de couvrir le surtemps accumulé.	
Pour : 3	RÉSOLUTION
Contre : 0	ADOPTÉE

b) Résolution – Employés

Résolution 115-14	Proposée par : Alvine Haché
	Appuyée de : Michel Haché
Que l'on offre à Mme Émilie Dihlac de demeurer au service de la municipalité selon les termes de son entente actuelle jusqu'au 23 décembre 2014.	
Pour : 3	RÉSOLUTION
Contre : 0	ADOPTÉE

Résolution 116-14	Proposée par : Michel Haché
	Appuyée de : Marc Arseneau
Qu'une entente de service pour les services de Mlle Isabelle Arseneau soit conclue avec Destination Bathurst afin de continuer à obtenir les services d'Isabelle jusqu'au 19 décembre 2014.	
Pour : 3	RÉSOLUTION
Contre : 0	ADOPTÉE

15. Développement économique

a) Aucun

16. Services Policiers

- a) Aucun

17. Service d'incendie

- a) Aucun

18. Communautaires / Loisirs

- a) **Résolution – Demande de dons, Banque alimentaire**

Résolution 117-14	Proposée par : Michel Haché
	Appuyée de : Alvine Haché
Qu'un don de 50 \$ soit fait à la banque alimentaire Coup d'cœur coup d'pouce.	
Pour : 3	RÉSOLUTION
Contre : 0	ADOPTÉE

- b) **Résolution – Demande de dons, Arbre de l'espoir**

- c) **Pour Information – Visite de l'évêque**

19. Affaires régionales

- a) **Résolution – Programme d'aide à la planification des loisirs**

Résolution 118-14	Proposée par : Alvine Haché
	Appuyée de : Marc Arseneau
Que le Village de Pointe-Verte supporte et participe à cette initiative.	
Pour : 3	RÉSOLUTION
Contre : 0	ADOPTÉE

- b)

20. Fourrière Béniro

- a) Aucun

21. Correspondances

- a) Voir documents joints

22. Arrêtés municipaux

- a) **Arrêté Numéro 26-02-2004 Arrêt municipal du Village de Pointe-Verte sur la paix et le bon ordre.**

**Résolution 119-14 Proposé par : Alvine Haché
Appuyé de : Michel Haché**

Que la modification à l'arrêté Numéro 26-02-2004 - Arrêté municipal du Village de Pointe-Verte sur la paix et le bon ordre soit accepté en première lecture tel que lu par son titre.

**Pour : 3
Contre : 0**

**RÉSOLUTION
ADOPTÉE**

- b) **Arrêté Numéro 26-02-2004 Arrêt municipal du Village de Pointe-Verte sur la paix et le bon ordre.**

**Résolution 120-14 Proposé par : Michel Haché
Appuyé de : Alvine Haché**

Que la modification à l'arrêté Numéro 26-02-2004 - Arrêté municipal du Village de Pointe-Verte sur la paix et le bon ordre soit accepté en deuxième lecture tel que lu par son titre.

**Pour : 3
Contre : 0**

**RÉSOLUTION
ADOPTÉE**

23. Affaires nouvelles

24. Prochaine réunion

Le 9 décembre 2014.

25. Levée de la réunion

Proposée par Marc Arseneau.